

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2026/12

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DU CAMPING**

L'an deux mille vingt-six, le douze février à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la salle de Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 06 février 2026

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Jérôme LEPAGE, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Laëtitia GODET, Axelle DEMICHELIS, Dominique BOURGET, Isabelle MASTON, Laurence PÉRAL, Michèle PERROTON, François POHU, Gilles GUILLOU, Sonia MARTIN, Emilie LAURIER, Franck JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENT NON EXCUSÉ :

Procurations de : Madame Françoise LE LAY à Monsieur Gilles GUILLOU  
Monsieur Hervé DARGAÏSSE à Madame Sonia MARTIN  
Monsieur Grégory JOUZEAU à Madame Annick BARRÉ  
Monsieur Victor KHAMCHANH à Madame Blandine CASSAGNE  
Madame Michèle PERROTON à Monsieur Patrick GERMAIN  
Monsieur Emmanuel BRISSET à Madame Lysiane AUBERT  
Monsieur Matthieu DURAND à Madame Laëtitia GODET

Secrétaire de séance : Madame Emilie LAURIER

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 ayant fait l'objet d'une transmission en date du 26 janvier 2026, comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 Charges à caractère général	5 750.00 €	75 Autres produits de gestion courant	7 500.00 €
68 Dotations aux provisions	1 750.00 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 500.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 500.00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
041-214100315-20260212-2026-12-DE  
Date de réception préfecture : 16/02/2026



**Délibération N° 2026/12 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE  
DU CAMPING DE CELLETES (page 2/2)**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
		28 – Amortissements des immobilisations	1 750.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 750.00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission générale des finances du 26 janvier 2026,  
Vu le projet de budget primitif 2026,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	7 500.00 €	7 500.00 €€
<b>Section d'investissement</b>	€	1 750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 500.00 €</b>	<b>9 250.00 €</b>

**VOTE :**

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 16/02/2026 affiché le 16 /02/2026**

A Cellettes, le 13 Février 2026

Le Maire,

Joël RUTARD.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

041-214100315-20260212-2026-12-DE  
Date de réception préfecture : 16/02/2026

